

Publiée le 21 FEV. 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Jeudi 15 février 2024 – 18h00**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
24-001	Convention entre l'association Arcopred et le CCAS - Atelier « Les recettes du Bien Vieillir »	Approuvée
24-002	Convention entre l'association Arcopred et le CCAS - Ciné Débat	Approuvée
24-003	Résidence autonomie « Les marguerites » - Automatisation des portes principales de la résidence	Approuvée
24-004	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie – la sophrologie	Approuvée
24-005	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - La gymnastique adaptée (gym douce)	Approuvée
24-006	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - L'atelier mémoire	Approuvée
24-007	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - « Comme au cinéma »	Approuvée
24-008	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Atelier Poterie	Approuvée
24-009	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2024 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie – FAMILÉO	Approuvée
24-010	Résidence autonomie « Les marguerites » - Choix de l'entreprise concernant la pergola	Approuvée
24-011	Convention cadre pour la mise à disposition d'un bureau d'accueil confidentiel	Approuvée

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


